

Quand on aime, on ne compte pas : « 5 500 euros ». C'est aujourd'hui le montant de base de l'indemnité parlementaire mensuelle en France. Mais à combien s'élevait cette indemnité en 1938 ?

22-05-2016

avec

- Réponse : 6 875 francs, soit environ 3 900 euros

-

Les indemnités de base des parlementaires sont de même niveau en 1938 et en 2016.

-

Aujourd'hui, à l'indemnité de base s'ajoutent des indemnités diverses, dont celle de frais de mandat, d'un montant total voisin de celui de l'indemnité principale.